



Compte rendu de Réunion du Conseil Municipal de ROYERES du 09 AVRIL 2021

Nombre de conseillers :	L'an deux mil vingt et un le neuf avril, le Conseil Municipal de
En exercice : 15	ROYERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Présents : 14	Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck LETOUX, Maire.
Votants : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : le 01 avril 2021

PRESENTS : FOUCHER Yoann, LETOUX Franck, SOMDECOSTE-AURAND Marie, LAMARGOT Philippe, PEROUX Solène, COQUET Guillaume, AUBIGNAT Samuel, MORLON Clément, MOREAU Sébastien, GEORGES Cédric, MARQUET D, ROUILLON Lydia, LAVERGNE Léo, DUNAUD-PAUGNAT Marie-Christine

ABSENTS : GUY Fabienne (procuration à Monsieur Franck LETOUX)

Madame Solène PEROUX est élue secrétaire

I – FINANCES :

DECISION 2021-12 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité de fixer les taux suivants pour cette année comme suit :

TFB : 39.12 %

TFNB : 82.44 %

DECISION 2021-13 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le budget communal au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des programmes pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le vote par le Conseil Municipal,

- pour la section de fonctionnement est le suivant :
VOTE : pour 15, contre 00, abstention 00
- pour la section d'investissement :
VOTE : pour 15, contre 00, abstention 00

DECISION 2021-14 : TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE ET CANTINE POUR LES ENFANTS QUI VONT UTILISER L'ALSH DE ST LEONARD DE NOBLAT, LES MERCREDIS APRES-MIDI (PENDANT LES TEMPS SCOLAIRES)

Monsieur le Maire indique la mise en place d'un service d'accueil au centre de loisirs pour les enfants qui fréquentent l'école de Royères. Cet accueil aura lieu les mercredis après-midi pendant les temps scolaires. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de cantine et du transport scolaire (uniquement pour un aller de l'école de Royères au Foyer Rural) pour les enfants inscrits, comme indiqué ci-dessous :

2.90 € par enfant pour le repas

1.50 € pour le transport scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le prix de 2.90 € pour le repas du mercredi et 1.50 € pour le transport de l'école de Royères au foyer rural de St Léonard de Noblat et uniquement l'aller.

DIT que les recettes seront inscrites au BP 2021 imputation 7067.

DECISION 2021-15 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CTD – PROGRAMMATION 2021 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA RD 941 (1ERE TRANCHE)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention dans le cadre des CTD année 2021 auprès du Conseil Départemental, pour un dossier concernant des travaux d'éclairage public sur la RD 941 – 1ere TRANCHE-

Le programme de l'opération prévoit : le génie civil, le câblage, la fourniture et la pose de 18 candélabres LED.

M. le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 56 800.00 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 56 800.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des CTD programmation 2021.

II- INTERCOMMUNALITE :

DECISION 2021-16 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX VERIFICATIONS TECHNIQUES PERIODIQUES ET AUX CONTROLES DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention de groupement de commandes relatif aux vérifications techniques périodiques et aux contrôles des bâtiments publics, qui est à renouveler entre la commune de Royères et la Communauté de Communes de Noblat. La convention a pour but de préciser les modalités de fonctionnement du groupement de commande conformément aux articles L2113-6 à L2213-8 du code de la commande publique. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

MANDATE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ;

DIT que les crédits nécessaires engendrés par la signature de la convention sont inscrits au Budget Primitif 2021.

III- QUESTIONS DIVERSES

- La gazette de ROYERES sera distribuée ce week-end ;
- Une date est à fixer pour l'inauguration de la bannière
- Vaccination la 2eme injection aura lieu le lundi 19 avril 2021. Pas de programmation prévue pour les autres tranches d'âge sur la commune de Royères.

Clôture de la séance à 21h05

LETOUX Franck	MOREAU Sébastien	MARQUET Dominique	LAMARGOT Philippe
FOUCHER Yoann	SOMDECOSTE Marie	PEROUX Solène	COQUET Guillaume
AUBIGNAT Samuel	MORLON Clément	GUY Fabienne	GEORGES Cédric
ROUILLON Lydia	LAVERGNE Léo	DUNAUD Marie- Christine	

